

Déclaration préalable

Monsieur le président,

I – CADRE GÉNÉRAL : PLF 2015 & PACTE DE RESPONSABILITÉ

Dans cinq jours, le 18 novembre prochain, les députés devront s'exprimer par vote à l'Assemblée Nationale sur le Projet de Loi de Finances (PLF) pour 2015 dans son volet dépenses.

Or ce projet est la déclinaison du Pacte de responsabilité détaillé par le Président de la République François Hollande le 21 janvier 2014, lors de ses vœux aux « partenaires sociaux ». Ce « Pacte », par une diminution de la dépense publique, est une attaque en règle contre le budget de l'État, des Collectivités Territoriales et de la Sécurité Sociale.

En 2015, les 21 milliards d'euros d' « économies » représenteront précisément :

- - 7,7 milliards pour le budget de l'État,
- - 9,6 milliards pour la protection sociale
- - 3,7 milliards pour les collectivités locales.

Le scandale réside en ce fait que c'est le plus haut représentant de l'État qui porte la responsabilité d'un démembrement des institutions républicaines.

Et ce, malheureusement avec l'acceptation de plusieurs centrales syndicales interprofessionnelles :

la CFDT, la CFE-CGC, la CFTC et l'UNSA. Pour rappel, au niveau interprofessionnel, au final seules la CGT, FO, la FSU et SOLIDAIRES se sont positionnées contre.

Le 21 janvier, de bien difficiles négociations...



...pendant que le SG de la CGT était en travaux ?!

COMPARAISON ENTRE LA RGPP ET LE PACTE DE RESPONSABILITÉ

38,5

c'est en net, le rapport
entre la RGPP
et le Pacte de
responsabilité
(détails ci-contre)...

Loin d'être dans une sphère nébuleuse, ces coupes claires budgétaires auront d'immanquables conséquences sur les services. Souvenons-nous de la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) de la précédente majorité présidentielle (UMP – Nouveau Centre – La Gauche Moderne).

En brut, cela représentait officiellement un total de 11,9 milliards d'euros sur 5 ans¹, donc une moyenne de 2,38 milliards/an. Soit 1/3 du coût du Pacte de Responsabilité. Or, **en net**, après la soustraction des retours catégoriels (notamment le recrutement, la promotion et l'augmentation des primes pour les A⁺⁺) et la soustraction du scandaleux coût des audits et prestations externes, « seulement » 200 millions d'euros avaient été économisés sur 5 ans.

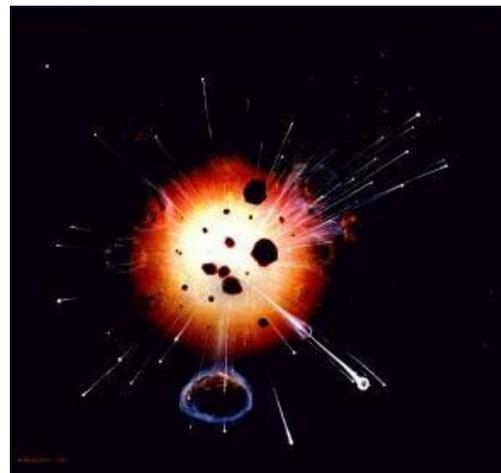
Pour rappel, 200 millions d'euros, c'est 0,2 milliards d'euros. En net, le rapport avec le Pacte de responsabilité est donc de 7,7/0,2 soit 38,5 ! Sans compter les collectivités et la protection sociale.

1 Rapport d'information n°435 du 22 novembre 2012 par le Comité d'Evaluation et de contrôle des politiques publiques sur la mise en œuvre des conclusions du rapport d'information (n° 4019) du 1^{er} décembre 2011 sur l'évaluation de la révision générale des politiques publiques (RGPP).

CONSÉQUENCES BUDGÉTAIRES DU PACTE DE RESPONSABILITÉ

L'an prochain, **les conséquences du Pacte de responsabilité seront donc 38,5 fois supérieures à la moyenne annuelle vécue, ou plutôt subie, par les agents publics lors de la RGPP.** Quand l'on sait les dommages dramatiques envers les bureaux et brigades, la qualité des missions, et du service rendu à nos concitoyens qu'a occasionné la RGPP, le Pacte de responsabilité sera donc un « big bang » pour la Fonction Publique.

Sachant qu'entre 2010 et 2014, le budget du CHSCT 93 est passé de 890 746 € à 757 432 €, soit une diminution de près de 15% en 4 ans, tout porte à croire que le budget du CHSCT sera fortement impacté, ne serait-ce que par la diminution du nombre d'agents dans le département².



Un big bang menace la Fonction Publique...

II – POINT BUDGÉTAIRE

Nous venons d'apprendre que **le budget du CHSCT vient d'être à nouveau modifié.** Nous avons à nouveau un **solde disponible de 25 189 €**, conséquence de l'annulation de quelques dépenses et de la baisse du coût de certaines opérations.

Nous allons donc avoir **à nouveau à nous prononcer sur certains devis qui vont arriver dans l'urgence**, sans correspondre véritablement à des situations d'urgence. En outre, il nous sera peut-être **délicat de mettre en adéquation nos décisions avec notre programme de prévention actuel**, par le fait de devoir consommer ces crédits, au risque de devoir sinon les rendre.

Abondement du budget du CHSCT



de quoi casser la tirelire ?

RAPPELS SUR CE QUI DOIT NOUS GUIDER :

1°) une action financée par le CHSCT doit **répondre à une action de prévention primaire** (empêcher le risque ou le supprimer) **et non de réparation.**

2°) avant de décider d'une action, il faut s'efforcer d'en **mesurer l'efficacité** et la **pertinence** au regard des informations à notre disposition.

Rappelons également les **trois critères** qui doivent présider à l'emploi des crédits des CHSCT :

→ 1°) L'exemplarité, → 2°) La complémentarité, → 3°) L'urgence

III – BILAN / ANALYSE DU PROGRAMME DE PREVENTION 2014

L'analyse du programme encore en cours permet de faire ressortir plusieurs actions :

1^{ÈRE} ACTION, CONCERNANT LES 3 SITES PRIORITAIRES (*Saint-Denis, Noisy-le-Sec et Villepinte*)

- L'analyse purement budgétaire montre bien l'engagement fait dans le contexte du déménagement **Blanc-Mesnil / Villepinte** puisque 30 582 € ont été budgétés pour améliorer, dès le départ, le site de Villepinte. Il est à noter que **l'enveloppe initiale de 40 000 € qui avait été prévue et votée en CHSCT n'a pas été utilisée pleinement.**
- Concernant le site de **Saint-Denis** une enveloppe de 24 726 € lui a été consacrée, **très en retrait par rapport à l'exercice précédent (71 885 €).**
- Quant au budget travaux concernant le site de **Noisy-le-Sec**, prioritaire depuis cette année suite à la visite de site de la délégation, il a été de 57 852 €.

² Les CHSCT bénéficient d'une enveloppe de crédits annuelle allouée par le Secrétariat général du ministère en fonction des effectifs de l'ensemble du département. En 2014, les crédits alloués s'élevaient à un peu plus de 117€ par agent.

Cette action de prévention sur ces trois sites a donc été concrète et en parfaite corrélation avec le programme de prévention de cette année. Ces choix, certes purement budgétaires, auront permis depuis deux ans d'améliorer les conditions de travail de nos collègues.

Pour 2015, il n'est plus besoin de prolonger ce choix sur ces 3 sites, pensant qu'il pourrait pour d'autres dossiers, dans les choix que nous aurons à faire, venir gêner notre action de prévention.

2^{ÈME} ACTION, SUR LE HANDICAP

- **sans financement du CHSCT** : concernant l'action pluriannuelle engagée sur le **handicap** pour la mise aux normes des ascenseurs pour les malvoyants, il faudra continuer cette action qui devra être financée par les propriétaires.
- **avec financement du CHSCT** : il ressort de cette année encore beaucoup de dossiers non réalisés qui doivent nous interpeller pour la continuité de cette action dans notre programme de prévention 2015.

ascenseurs pour les mal-voyants ?



→ continuer la mise aux normes !

Aucune enquête du CHSCT...



Sur les RPS, obstructions ici et là ?

3^{ÈME} ACTION, SUR LES RISQUES PSYCHO-SOCIAUX (RPS)

sans financement du CHSCT : concernant l'action sur la prévention des RPS lors de toute réorganisation, nous avons souhaité matérialiser cette action par une enquête du CHSCT. Nous déplorons que cela n'ait pu être fait. Nous rappelons la nécessité d'organiser des enquêtes conjointes **qu'elles soient obligatoires ou non.**

4^{ÈME} ACTION, FORMATIONS DE SECOURISTES

Nous avons souhaité réaliser ces formations **en interne**, sous l'impulsion de Gaël Lapeyronnie, afin de réduire l'enveloppe financière du volant formation. Cette action a pu être engagée comme il en avait été convenu.

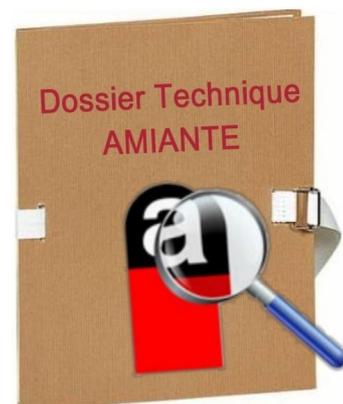
Il serait intéressant qu'un point d'étape soit fait aujourd'hui ou au prochain GT du 15 décembre par Gaël Lapeyronnie avec l'éclairage budgétaire d'Emmanuelle Sonnet.

5^{ÈME} ACTION, REMISE AUX NORMES ÉLECTRIQUES ET INCENDIE, dictée par la note d'orientation 2013/2014.

Bon nombre de dossiers ont été menés à bien. Il reste néanmoins en suspend pour la DDFIP 93 la suppression ou le remplacement des détecteurs ioniques. Nous noterons également l'action menée à son terme sur la mise aux normes des BAES de tous les bâtiments DDFIP.

6^{ÈME} ACTION, MISE À JOUR DES DIAGNOSTIC AMIANTE, proposés en co-financement :

L'état des lieux fait ressortir que l'action est engagée par la DDFIP mais sa réalisation concrète ne pourra pas se faire cette année. Il faudra donc la proroger sur le programme de prévention 2015.



Action engagée ? À proroger !

7^{ÈME} ACTION, SUR LA PRÉVENTION DES ACCIDENTS :

L'analyse du tableau 2014 nous montre bien que le travail de prévention qui nous incombe prioritairement **reste à faire** puisque la majorité des dossiers n'a pas été traitée.

Sur les garde corps et toits terrasses : nous notons comme point positif notre action menée à terme sur l'installation de garde corps sur tous nos bâtiments à l'exception, pour la DDFIP 93, de la TP municipale de Bobigny où celle-ci n'est pas propriétaire.

UNE PRÉSENTATION PERFECTIBLE

La présentation depuis plusieurs années, essentiellement budgétaire sous forme de tableau, nous semble trop restrictive. Le manque de lisibilité de ce document ne nous permet au cours de l'année d'établir forcément le lien avec nos actions budgétaires. Celui-ci devait nous permettre de nous y référer régulièrement, ce qui n'est pas la réalité.

Programme de prévention : 10 têtes



...de quoi tirer son chapeau ?

Il semblerait intéressant d'étoffer la mouture actuelle d'une partie littéraire (comme amorcé l'an dernier) précisant les axes prioritaires de notre programme de prévention et de donner de véritables impulsions sur ce que nous voulons faire. Le tableau quant à lui devra être allégé afin de le rendre plus exploitable. Est-il opportun d'avoir un inventaire à la Prévert avec 10 « têtes de chapeau » ? Il nous semblerait pertinent, pour nourrir ce programme de prévention 2015 de le simplifier en dégagant quelques axes prioritaires – au besoin pluri-annuels – et de s'y tenir.

Actuellement, ce n'est pas le cas et bien souvent nos choix ne sont pas forcément en corrélation avec notre programme de prévention. On peut, en la matière, se référer au dernier plénier budgétaire du 14 octobre 2014.

De plus, il nous a été rappelé, lors de la dernière formation de 2^{ème} niveau des membres du CHSCT, que ce dernier, dans le cadre de sa mission de prévention des risques, doit s'attacher prioritairement à la correction des risques primaires. Là encore nous en sommes bien souvent assez éloignés.

DE NOUVELLES PRIORITÉS

Pour 2015, en sus de la prolongation des actions du programme de prévention 2014, nous proposons de prioriser nos actions de prévention comme suit :

1^{ÈRE} ACTION : LE HANDICAP, dans la continuité de la dotation des boucles audios et de la mise aux normes des ascenseurs pour les mal-voyants, en mettant l'accent sur l'accessibilité de nos sites.

2^{ÈME} ACTION : Un point plus général sur **LA PRÉVENTION**, qui regrouperait entre autre la prévention des accidents (ex-point n°7) la prévention du travail en hauteur (ex-point n°9), la prévention des RPS (ex-point n°10).

3^{ÈME} ACTION : Maintenir le point sur la **SÉCURITÉ INCENDIE ET ÉLECTRIQUE** en axant notre action de prévention plus particulièrement sur la partie électrique, l'action sur la sécurité incendie ayant été plus concrète cette année.

4^{ÈME} ACTION : Un point sur les **PRODUITS CANCÉRIGÈNES** devra être maintenu suite notamment à l'étude en cours concernant la mise à jour de DTA .

Accidents, travail en hauteur, RPS ?



une prévention à coordonner...

Reste ensuite à traiter les 3 points sur les **conforts thermiques, climatiques et lumineux, l'ergonomie des postes de travail et l'hygiène et nettoyage des locaux**.

Sur le dernier point qui fait souvent débat, nous serions enclins à ne plus accepter par principe de devis de travaux concernant l'entretien de nos bâtiments, qui doivent être financés par les dotations globales de fonctionnement (DGF).

Nous ne sommes pas opposés au maintien en **5^{ÈME} POSITION**, du point sur le **CONFORT** thermique, climatique et lumineux ainsi qu'en **6^{ÈME}** et dernier point **l'ERGONOMIE** des postes de travail.

À VENIR, UNE PROPOSITION DE RÉSOLUTION

Nous proposerons pour le groupe de travail du lundi 15 décembre 2014 une résolution afin de définir à nos yeux les grandes lignes directrices que pourrait prendre le programme de prévention 2015. Elles devront nous permettre de **ne pas nous éparpiller** en ayant à débattre de l'achat de petit matériel par exemple.

Achat de petit matériel ?



Besoin de faire le ménage...

Outre les travaux de consultation habituels (les rapports de la médecine de prévention, les registres santé et sécurité au travail, la synthèse des accidents de service, le DUERP et le PAP, etc...), **notre programme de prévention doit rester la colonne vertébrale** sur laquelle le CHSCT doit s'appuyer pour la réalisation de nos travaux tout au long de l'année.

N'oublions pas non plus la note d'orientation nationale qui doit également nous guider .

V – LES FORMATIONS

Nous disposons des deux groupes de travail du 13 novembre – aujourd'hui – et du 15 décembre 2014 pour nous prononcer sur le maintien de nos formations CHSCT, voire éventuellement sur la création de nouvelles.

FORMATIONS SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL (SST)

D'ores et déjà, nous pouvons constater pour cette année que **les 26 formations SST et recyclage n'ont malheureusement pas été atteintes** puisque seules **20 formations ont été réalisées**. Il convient encore une fois de faire un point d'étape sur ces formations et sur l'intérêt de maintenir nos formations internes SST tout en continuant de les mixer avec la société AEPS (Agence Européenne de Protection et de Secourisme).

Nombre de formations SST



besoin de secours ?

FORMATIONS RISQUES-PSYCHO-SOCIAUX (RPS)

Il sera également **impératif de porter au débat collectif le maintien de nos formations RPS** ; tout en incluant dans la réflexion la proposition de l'administration du partenariat qu'elle entretient avec la société « Médiane LV » qui propose des formations axées principalement sur l'accueil difficile. Nous ne devons pas non plus nous interdire une nouvelle prospection sur d'autres sociétés, comme FPFG (Formation Prévention Sécurité Générale) que nous devons rencontrer le 8 décembre prochain.

VI – LES ENQUÊTES DU CHSCT

Comme le prévoit l'article 23 de notre règlement intérieur, nous souhaiterions proposer une enquête sur l'accueil au sens large (conditions de réception des contribuables, impact sur les conditions de travail de nos collègues, etc...) dans notre département.

Celle-ci serait inter-directionnelle et, **outre les structures de la DDFIP**, pourrait concerner également les services douaniers de la Direction Interrégionale (DI) de Roissy au travers des missions de détaxe pour la surveillance et de l'accueil des professionnels et particuliers au sein des bureaux en opérations commerciales.



Enquêtes ? Quelque piste se dégage...

TRAVAUX AU T2A : UNE RESTRUCTURATION QUI NE DIT PAS SON NOM ?

La BSE T2A pourrait être étudiée par exemple plus avant. En effet, les douaniers de la surveillance en poste à la brigade, s'interrogent fortement sur les travaux réalisés par la société Aéroports de Paris dans le Terminal 2A. D'abord, **les agents – tout comme le CHSCT 93 – n'ont pas été informés** correctement, c'est-à-dire de manière exhaustive et par voie écrite, par la DI de Roissy à la fois sur le calendrier, le processus, et le projet final quant à la disposition et la superficie des locaux. Qu'en est-il ? Car d'après les éléments qui ont filtré, il semblerait que derrière les travaux de *déménagement/relocalisation*, se manifeste quelques *restructurations*, que nous avons détaillé dans le tableau ci-dessous...



Dénomination/ fonction	Locaux à disposition	
	Actuellement	Après les travaux ?
Détaxe / taxation	Entre les portes 4T134 (accès intérieur) et 4T130 (accès extérieur). ☺ → situé juste à côté du « filtre » (espace pour le contrôle physique – le « filtre » – des passagers)	Local actuel supprimé. La taxation se situerait dans l'espace entre les actuelles portes 4U147 et 4U154. ☹ → sera situé à + de 25 m du « filtre » ! (ce dernier sera décalé de 2-3 mètres sur le côté au niveau de l'actuelle porte 4U143). VOIR PHOTO CI-DESSUS
Contrôle/ Fouille approfondie	Porte 4T138 : annexe de la détaxe	☹ → Local purement et simplement supprimé !
Salle de coffre (+ petite salle de procédures)	Porte 4U147 : salle avec 1 casier pour chaque équipe de la BSE T2A, pour rangement chaussures, documents, équipement divers.	☹ → Local purement et simplement supprimé !
Salle de procédures	Pour la retenue. Les locaux sont situés à l'extrémité du terminal 2A, à l'étage en dessous des bureaux du secrétariat et du chef d'unité de la BSE T2A	Ce serait la salle située actuellement au niveau de la porte 4U123. Ce serait donc + près de la taxation. Néanmoins, pour la superficie, y aura-t-il amélioration ?
Local social	Porte 4R018 : local situé à l'extrémité du terminal 2A, derrière les bureaux du secrétariat et du chef d'unité de la BSE T2A	inchangé
Salle de repli	☺ → À l'autre extrémité du terminal 2A, sur la limite du terminal 2C : porte 1NR279 (accès par la porte 1P276). ☺ → salles de bain femmes et hommes spécifiques	inchangé
Antenne OPCO	Porte 4U127 : local spécifique utilisés par les agents du service des « OPCO Aéroports » (branche Opérations Commerciales).	☹ → Local spécifique supprimé. Serait situé dans un réduit, au sein du futur bureau dédié à la détaxe.

VII – TABLEAUX DE SUIVI DES VISITES DE LA DELEGATION

- Nous avons noté à l'étude des documents préparatoires que seule la **DGE** avait répondu dans un premier temps à nos travaux de visites de site.
- Après relance du secrétariat CHSCT, la **DIRCOFI** a également adressé ses réponses.
- Concernant la **DDFiP** qui n'a pas apporté de réponses, et conscient du fait de l'arrivée d'un nouvel assistant de prévention, nous souhaitons qu'un nouveau point soit prévu à l'ordre du jour du prochain GT du 15 décembre sur ce sujet.
- Nous avons pu observer, par ailleurs, plus de réactivité quant aux réponses établies concernant les **rapports de visites de l'ISST**.

SUIVI DES VISITES DE SITE



VIII – VISITES DE SITES DE LA DÉLÉGATION

Nous tenons à préciser également **le maintien de nos visites de sites pour 2015**. Rappelons que ces visites relèvent d'une des missions principales, avec les enquêtes, du CHSCT.

NOUVELLES DEMANDES

Nous profitons de ce groupe de travail pour **demander la visite de site de la trésorerie mixte de Stains, Place Henri Barbusse**. Pour la date, nous proposons le vendredi 28 novembre 2014.

Nous établirons **au prochain GT du 15 décembre le calendrier** de nos visites de sites pour le premier semestre 2015.



Rappels : attention aux chutes !

QUELQUES RAPPELS

- Nous rappelons l'obligation **pour les organisations syndicales** qui demandent une visite de site de rédiger le compte rendu avec son tableau de suivi et de le transmettre au secrétariat du CHSCT.
- Nous rappelons également l'obligation des **directions** de répondre à ces comptes rendus par l'intermédiaire des tableaux de suivi.

IX – VIRUS EBOLA

Lors du GT du 16 septembre et du plénier du 14 octobre, via nos déclarations préalables, nous avons alerté le CHSCT 93 sur le virus Ebola et son impact éventuel pour la population douanière exerçant des missions de contrôle à Roissy.

ÉLÉMENTS D'ACTUALITÉ

Lors de ce GT, nous allons faire un point d'actualité : hier, il a été annoncé par l'Organisation Mondiale de la Santé que le seuil de 5 000 décès avait été dépassé, avec 5 160 décès enregistrés pour 14 098 cas. Cette semaine, si la situation semble relativement se stabiliser au Libéria avec 97 nouveaux cas. Elle ne l'est pas pour autant en Guinée, avec 145 nouveaux cas déclarés... et surtout en Sierra Leone puisque 421 cas ont été confirmés ces 7 derniers jours.

Enfin, un nouveau pays a été touché lors de la 2^{ème} quinzaine d'octobre : le Mali. De sorte qu'en début de semaine, le gouvernement canadien a annoncé de nouvelles restrictions aux voyageurs en provenance d'Afrique de l'Ouest.

NOS REVENDICATIONS

Nous le réitérons, en l'absence de décision nationale allant en ce sens, des marges de manœuvre existent malgré tout au niveau de la DI de Roissy. Il appartient à cette dernière d'œuvrer à la prévention des risques, via la maximisation de la sécurité des agents des douanes : en veillant à ce que chacune des unités concernées soit dotée de façon exhaustive en matériel spécifique (équipements de protection individuelle tels que gants à usage unique, masques FFP2, ou blouses jetables ; mais également pistolets thermiques, poubelles, sacs poubelles, sur-sacs... sans oublier les personnes à prévenir, leurs coordonnées, etc...).

10 € : le coût d'un masque FFP2

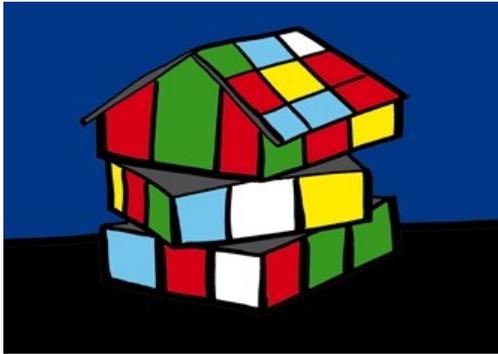


le prix d'une vie ?

BUREAU DE CONTRÔLE DE PANALPINA

Lors du dernier plénier du 14 octobre, nous avons interrogé la DI de Roissy sur les **non-conformités électriques** présentes dans les locaux du bureau de contrôle des douanes de Panalpina. La DI de Roissy nous avait répondu qu'elle rencontrait la société la semaine suivante, et transmettrait ensuite les résultats aux représentants du CHSCT dans la foulée. N'ayant à ce jour malheureusement encore rien reçu, qu'en est-il ? Quelle est la raison de ce retard ?

Relocalisation de l'antenne fiscale...



Un casse-tête, à plusieurs facettes ?

ANTENNE FISCALE DE ROISSY

De même, toujours lors du dernier plénier du 14 octobre, notre délégation avait questionné la DI de Roissy et la DDFiP 93 sur le projet – retiré – de la fermeture de l'antenne fiscale de Roissy. Nous avons alors critiqué la pertinence professionnelle d'une telle fermeture.

Sur le plan budgétaire, plutôt que le versement d'un loyer à AdP pratiqué actuellement, nous avons demandé si la **piste d'un hébergement au sein du bâtiment 3701** – appartenant à la DI de Roissy – avait été explorée. Nous avons alors appris qu'une rencontre était prévue la semaine suivant le CHSCT entre la DDFiP 93 et la DI de Roissy : qu'en est-il ?

Bobigny, le jeudi 13 novembre 2014

La délégation SOLIDAIRES Finances au CHSCT 93

nota bene, à propos du code couleur :

- en violet, les sujets transversaux à l'ensemble des directions
- en orange foncé, les sujets propres aux directions du réseau DGFIP
- en bleu, les sujets propres à la DI des douanes de Roissy

Lexique :

BSE T2A : Brigade de Surveillance Extérieure du Terminal 2A
CFDT : Confédération Française Démocratique du Travail
CFE-CGC : Confédération Française de l'Encadrement – Confédération Générale des Cadres
CFTC : Confédération Française des Travailleurs Chrétiens
CGT : Confédération Générale du Travail
CHSCT : Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail
DDFiP : Direction Départementale des Finances Publiques
DI : Direction Interrégionale
DIRCOFI : Direction du Contrôle Fiscal (direction interne à la DGFIP)
DGE : Direction des Grandes Entreprises (direction interne à la DGFIP)
DUERP : Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels
FO : Force Ouvrière
FSU : Fédération Syndicale Unitaire (présente essentiellement à l'Éducation Nationale)
ISST : Inspecteur Santé Sécurité au Travail
PAP : Programme Annuel de Prévention
RPS : Risques Psycho-Sociaux
SST : Sauveteur Secouriste du Travail
UMP : Union pour un Mouvement Populaire
UNSA : Union Nationale des Syndicats Autonomes